

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 17/04/2026  
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 14 Avril 2026  
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

**POUVOIRS :** DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

**Délibération n°**

**N° D2026-58**

**Objet**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES  
AUTORISATIONS D'URBANISME SUR LES PARCELLES  
CADASTREES SECTION AH N°304, 308 ET 309**

**Exposé des motifs :**

La commune a engagé un projet global d'aménagement du secteur « Reille – Grandes Vignes – Castellás » comprenant notamment la réhabilitation de la Rue de la Reille, la modification du tracé du Chemin de Fontcuberte, l'élargissement du Chemin Grandes Vignes et de l'Allée du Castellás, ainsi que la création d'une opération d'aménagement ;

La commune souhaite réaliser, sur les parcelles AH 304, 308 et 309, une opération d'aménagement sous forme de lotissement. Ce projet prévoit la création d'environ 7 lots, dont 6 lots destinés à être cédés à des particuliers ou constructeurs et 1 lot destiné à un bailleur social pour la réalisation d'au moins 4 logements sociaux ;

Considérant que cette opération participe aux objectifs de développement urbain maîtrisé, de mixité sociale et de qualité d'intégration paysagère et qu'elle nécessite le dépôt d'un permis d'aménager conformément à l'article R. 421-19 du Code de l'urbanisme ;



**Visas:**

**Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article R.423-1;  
Vu la délibération n°D2025-172 en date du 23 septembre 2025 portant désaffectation et déclassement d'une partie du tracé du Chemin de Fontcuberte;  
Vu le plan de division de la parcelle AH 161 dont sont issues les parcelles AH 308 et 309 ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis d'aménager pour le compte de la commune sur les parcelles cadastrées section AH n° 304, 308 et 309.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute autre demande d'autorisation d'urbanisme complémentaire ou modificative nécessaire à la réalisation de ce projet.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**27 VOIX POUR :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

**02 VOIX CONTRE :** ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

**Le Maire de Venelles,**

**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services Philippe SANMARTIN
------------------------------------	---

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20260414-DM2026\_0058-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2026